



Jardinier Paysagiste

CAP en 2 ans

Lycée Privé Agricole Gignac

Une formation complète en 3 temps

1/3



Enseignement général

- Français, langue vivante
- Mathématiques, Biologie
- Informatique
- Histoire/Géographie, Socioculturel
- Sport

1/3



Enseignement professionnel

- Entreprise et vie professionnelle
- Bases scientifiques (Agronomie, Biologie, Physique-Chimie)
- Techniques et pratiques professionnelles :
 - Travaux de création et d'entretien d'un espace vert
 - Connaissance, identification et utilisation des végétaux d'ornements
 - Maçonnerie et constructions paysagères
 - Utilisation et entretien du matériel
- MIP : Module d'Initiative Professionnelle

1/3



Période de formation en milieu professionnel

12 semaines de stage (dont 11 prises sur la scolarité)

Dans le secteur privé (entreprises paysagères) ou dans le secteur public (collectivités territoriales)

1 à 6 semaines complémentaires en 2nd année

1 semaine de stage Santé, Sécurité, Développement Durable

Possibilité d'aménager un parcours personnalisé
Remise à niveau poursuite en BAC PRO



Des passions Des projets

- Avoir la possibilité d'entrer dans la vie active avec un diplôme de niveau V
- Avoir une formation professionnelle axée sur la pratique
- Acquérir un savoir faire
- Acquérir une expérience professionnelle

LES ATOUTS DE L'ETABLISSEMENT

- Les travaux pratiques se réalisent au sein même du Lycée.
- Un espace couvert pour les travaux pratiques.
- Mise en place d'un tutorat pour accompagner chaque élève dans sa scolarité et son projet professionnel.
- La possibilité de poursuivre en BAC PRO puis en BTS.
- Plus de 30 ans d'expérience dans la formation en Travaux paysagers.

Diplôme obtenu en 2 ans

- Le contrôle continu a une part prépondérante dans l'obtention du diplôme et permet d'évaluer la progression de l'élève dans sa formation. 6 épreuves sur 7 sont acquises dans l'établissement.
- **Epreuve terminale unique**
Fiches d'activités

Admission Les objectifs de la formation permettent

Après une classe :

- 3^{ème} générale
- 3^{ème} de l'enseignement agricole
- 3^{ème} technologique
- SEGPA

Après un CAP

De bonnes aptitudes physiques et un goût pour le travail en plein air, les espaces verts et les plantes sont nécessaires.

- D'acquérir les différentes techniques à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.
- De réaliser l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.
- D'utiliser et d'entretenir des matériels et outillages manuels ou motorisés.
- D'entrer dans la vie active.
- De poursuivre les études en Bac Professionnel.



Après le CAP Jardinier Paysagiste

Poursuite d'Etudes

- Bac Pro Aménagements Paysagers
- Bac Pro Productions Horticoles
- Autres Bac Professionnels
- Autres CAP...

Vie active

- Emplois dans le **secteur privé** : entreprises de création et d'entretien de jardins
- Emplois dans le **secteur public** : services espaces verts d'une collectivité territoriale (mairie, conseil général, conseil régional)

Diplôme obligatoire pour une titularisation en mairie

